



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24389
7 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité a examiné la question de l'Afrique du Sud à sa 3095^e séance, le 15 juillet 1992, et à sa 3096^e séance, le 16 juillet 1992. Au cours de celle-ci, il a adopté à l'unanimité la résolution 765 (1992) dont le texte intégral est reproduit ci-après :

"Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 392 (1976), 473 (1980), 554 (1984) et 556 (1984),

Gravement préoccupé par l'intensification de la violence en Afrique du Sud, qui cause de lourdes pertes en vies humaines, et par ses conséquences pour les négociations pacifiques visant à créer une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie,

Préoccupé par le fait que la persistance de cette situation compromettrait gravement la paix et la sécurité dans la région,

Rappelant la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus le 14 décembre 1989, lors de sa seizième session extraordinaire, et dans laquelle celle-ci demandait que les négociations en Afrique du Sud se déroulent dans un climat exempt de violence,

Soulignant qu'il incombe aux autorités sud-africaines de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser immédiatement la violence et protéger la vie et les biens de tous les Sud-Africains,

Soulignant également qu'il importe que toutes les parties s'entendent pour mettre fin à la violence et fassent preuve de retenue,

Préoccupé par la rupture du processus de négociation et résolu à aider le peuple sud-africain dans sa lutte légitime pour une société non raciale et démocratique,

1. Condamne l'intensification de la violence en Afrique du Sud et en particulier le massacre qui s'est produit dans le township de Boipatong le 17 juin 1992, ainsi que les incidents qui se sont ensuivis, notamment le fait qu'il a été tiré sur des manifestants sans armes;

2. Demande instamment aux autorités sud-africaines de prendre immédiatement des mesures pour faire cesser effectivement les violences actuelles et de traduire en justice les responsables;

3. Demande à toutes les parties de s'entendre pour mettre fin à la violence et d'assurer l'application effective de l'Accord national de paix;

4. Invite le Secrétaire général à nommer d'urgence un représentant spécial chargé de recommander, après avoir, entre autres, consulté les parties, des mesures dont l'adoption aiderait à mettre fin effectivement à la violence, ainsi qu'à créer les conditions favorables à des négociations qui conduiraient à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, et à lui présenter un rapport à ce sujet dans les meilleurs délais;

5. Prie instamment toutes les parties d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général à s'acquitter de son mandat et de lever les obstacles à la reprise des négociations;

6. Souligne, à cet égard, qu'il importe que toutes les parties coopèrent en vue d'une reprise aussi rapide que possible du processus de négociation;

7. Invite instamment la communauté internationale à maintenir les mesures imposées par le Conseil de sécurité en vue de mettre rapidement fin à l'apartheid en Afrique du Sud;

8. Décide de rester saisi de la question jusqu'à ce que soit établie une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie."

2. Immédiatement après l'adoption de la résolution 765 (1992), j'ai confié à M. Cyrus Vance les fonctions de Représentant spécial prévues au paragraphe 4 de la résolution, et j'ai annoncé qu'il se rendrait d'urgence en Afrique du Sud. J'ai demandé à M. Virendra Dayal, ancien chef de cabinet, d'accompagner M. Vance dans sa mission. Avec une petite équipe du Secrétariat, la délégation s'est rendue en Afrique du Sud, où elle a séjourné du 21 au 31 juillet 1992. Le présent rapport est publié en application du paragraphe 4 de la résolution 765 (1992).

I. PROGRAMME DE LA MISSION EN AFRIQUE DU SUD

3. Etant donné la complexité de la situation en Afrique du Sud, la mission s'est efforcée de rencontrer le plus grand nombre possible de parties intéressées.

/...

4. La mission a débuté son programme de travail le 22 juillet 1992 par des entretiens avec le Président F. W. De Klerk et des membres de son cabinet; par la suite, le Représentant spécial s'est de nouveau entretenu avec le Président De Klerk le 30 juillet 1992. Par ailleurs, la mission a rencontré le Ministre des affaires étrangères, R. F. Botha le 26 juillet 1992 et le Ministre de la justice, H. J. Coetsee, le 31 juillet 1992.

5. Des réunions ont été également organisées séparément avec les délégations des principaux partis politiques, dans l'ordre indiqué ci-après. Le 23 juillet 1992, des entretiens ont eu lieu avec l'Inkatha Freedom Party (IFP) (délégation dirigée par le chef Mangosuthu Buthelezi), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) (délégation dirigée par M. Clarence Makwetu), l'African National Congress (ANC) (délégation dirigée par le Vice-Président de l'ANC, M. Walter Sisulu, et comprenant entre autres le Secrétaire général du parti, M. Cyril Ramaphosa, et le Directeur de son département des affaires internationales, M. Thabo Mbeki). Une nouvelle réunion a été spécialement organisée le 29 juillet 1992 pour permettre au Représentant spécial de rencontrer le Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, de retour d'une mission à l'étranger. Le 23 juillet, la mission de l'ONU a également eu des entretiens avec une délégation de l'Azanian People's Organization (AZAPO), dirigée par M. Phandelani Nefolovhdodwe. Le 24 juillet, elle a rencontré une délégation du Parti démocrate comptant parmi ses membres M. Zach de Beer et M. Colin Eglin. Le 25 juillet, une réunion a été organisée avec une délégation du Parti communiste sud-africain (SACP), dirigée par le Président de ce parti, M. Joe Slovo.

6. Le 25 juillet 1992 également, la mission a rencontré une délégation du Bophuthatswana dirigée par M. L. M. Mangope, une délégation du Venda dirigée par le général de brigade Ramushwana, une délégation du Transkei dirigée par le général de division Bantu Holomisa et une délégation du Ciskei dirigée par le général de brigade Oupa Gqozo.

7. La mission a repris ses entretiens avec les partis politiques le 27 juillet 1992, date à laquelle elle a rencontré une délégation des partis du Front patriotique qui participent à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) (le Parti travailliste dont la délégation était dirigée par M. Eddie Samuels et le Transvaal Indian Congress dont la délégation avait à sa tête M. Cassim Saloojee). Le 28 juillet, elle a reçu une délégation du Parti conservateur dirigée par M. A. P. Treurnicht. Le même jour, à l'issue de cette réunion, elle a rencontré une délégation du Parti national du peuple dirigée par M. A. Rajbansi. Le 30 juillet, la mission a reçu une délégation du Boerestaat Party, dirigée par M. Robert van Tonder. Le 31 juillet, elle a rencontré des représentants du Parti Solidarité, qui avaient à leur tête M. J. N. Reddy, puis une délégation du Natal Indian Congress composée de M. F. M. Meer, M. Zac Yacoob et M. P. Gordhan.

8. Au moment où d'éminentes personnalités et les membres d'associations civiques font des efforts remarquable pour accélérer l'évolution politique et sociale de l'Afrique du Sud, la mission de l'ONU se félicite d'avoir pu en rencontrer un grand nombre et recueillir leur avis. Elle a notamment pu

s'entretenir avec le juge Richard Goldstone, Président de la Commission d'enquête sur les actes de violence et d'intimidation, avec M. John Hall et M. Antonie Gildenhuis représentant le Comité national de la paix et son secrétariat, ainsi qu'avec des représentants de comités régionaux et locaux pour la paix. La mission a rencontré Mgr Desmond Tutu et, à diverses occasions, les plus hauts responsables du South African Council of Churches. Elle a également reçu le Président de la Afrikaner Freedom Foundation, le directeur du Comité d'enquête indépendant et des représentants de l'association Lawyers for Human Rights et du Legal Resources Centre. Des réunions ont été organisées avec divers membres du Parlement et d'éminents juristes, notamment des spécialistes du droit constitutionnel. La mission a eu des entretiens avec des membres du mouvement syndical représenté par le Congress of South African Trade Unions (COSATU), des représentants des milieux d'affaires, notamment de la National Federation of the Chamber of Commerce (NAFCOC), de la Chambre de commerce sud-africaine (SACOB), et du South African Employers' Consultative Committee on Labour Affairs (SACCOLA). Elle a également eu des échanges de vues avec les éditeurs de grands journaux sud-africains.

9. Afin que les principaux objectifs de la mission tels que définis par la résolution 765 (1992) restent au centre des discussions, le Représentant spécial a encouragé ses interlocuteurs à faire également connaître leurs vues par écrit. C'est d'ailleurs par le biais de communications écrites que la mission a pu s'enquérir des positions d'un grand nombre d'associations et de personnes qu'elle n'a pas pu rencontrer en raison du manque de temps et des contraintes de son calendrier.

10. Le Représentant spécial tient à exprimer sa profonde gratitude à tous ceux qui ont fait bénéficier la mission de leurs conseils et de leur expérience. Pour se faire une idée plus précise de la situation sur le terrain, il s'est rendu, en compagnie de M. Dayal et du juge Goldstone, à Boipatong et Crossroads, où se sont déroulés les événements tragiques du 29 juillet 1992. Les entretiens qu'il a eus avec les représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lui ont permis de s'informer de l'action menée par ces organismes dans le pays. En outre, le Représentant spécial a rencontré, sur leur demande, les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que les représentants d'Etats membres de la Communauté européenne.

11. On trouvera annexé au présent rapport un résumé du programme de la mission, ainsi qu'une liste de chacune des délégations qu'elle a reçues (annexe). Les titres figurant après les noms mentionnés dans l'annexe sont ceux qui ont été indiqués par les participants aux diverses réunions. A l'égard de certains des participants, la position de l'ONU reste celle exprimée au cours de la 3096e séance du Conseil de sécurité par le Président du Conseil qui, en donnant la parole à certains orateurs en vertu de l'article 39 du règlement provisoire du Conseil a déclaré ce qui suit : "Cela ne signifie aucunement une reconnaissance, de la part du Conseil ou d'un de ses membres, de l'organisation ou de l'entité que l'intervenant prétend représenter." (S/PV.3096)

/...

12. Etant donné l'ampleur des entretiens auxquels la mission a participé et le grand nombre de communications écrites qu'elle a reçues, il a paru utile de résumer ci-après les principaux points mis en relief par les différentes parties.

II. RESUME DES VUES EXPRIMEES A LA MISSION

A. Entretiens avec le Gouvernement

13. En ce qui concerne la question de la violence, le Gouvernement a été d'avis qu'il continuait d'être responsable au premier chef du maintien de l'ordre mais que cela ne signifiait nullement que les autres parties à l'Accord national de paix soient déchargées de leurs responsabilités. Il a été souligné que le Président De Klerk avait pris de nombreuses initiatives pour lutter contre la violence. Celles-ci avaient abouti par exemple à l'Accord national de paix qui était entré en vigueur le 14 septembre 1991 et à la désignation de la Commission Goldstone. En outre, le Président de l'Etat avait invité à de nombreuses reprises M. Mandela et le chef Buthelezi à participer à une réunion commune pour montrer que les chefs des parties qui étaient, aux yeux du Gouvernement, les trois parties principales agiraient ensemble pour mettre fin à la violence. Le Gouvernement a ajouté que devant le refus initial de M. Mandela, le Président avait étendu cette invitation à une délégation du Comité national de la paix.

14. Le Gouvernement a ensuite signalé qu'il avait renforcé les forces de police et presque doublé leur budget. Il a déclaré que des lois avaient été adoptées pour lutter contre les actes d'intimidation, la violence et la détention illicite d'armes.

15. En outre, tout en faisant observer que la violence avait des origines complexes, le Gouvernement a déclaré que la Commission Goldstone avait constaté que l'une des principales causes de la violence politique était la lutte pour le pouvoir entre l'ANC et l'Inkatha. Parmi les autres facteurs, il fallait citer, à ses yeux, le rôle des "radicaux", le taux élevé de criminalité dû dans une large mesure à la montée du chômage et la possibilité d'acquérir des armes : on en avait confisqué 1 617 en 1991, dont un millier d'AK 47.

16. Le Gouvernement a déclaré que pour donner suite aux recommandations de la Commission Goldstone, des arrêtés avaient été élaborés en vue d'interdire le port d'armes dangereuses dans les lieux publics des "zones de troubles" et que l'on s'intéressait de près, en urgence, au port d'armes traditionnelles et à l'aménagement des foyers pour travailleurs migrants célibataires. Le Gouvernement a ajouté que le bataillon 32 était en cours de démantèlement pour être absorbé dans d'autres unités et que le Koevoet était dissous de même, ses anciens membres devant être déployés pour empêcher les vols de bétail.

/...

17. Se référant au programme de mobilisation des masses de l'Alliance ANC, le Gouvernement a exprimé l'opinion que cette campagne provoquerait de la violence, retarderait la recherche de solutions démocratiques et bouleverserait l'économie et les services sociaux. Elle serait aussi à l'origine des pertes d'emploi et l'opinion se retournerait contre l'Afrique du Sud sur les marchés internationaux, au moment précis où l'on avait un besoin urgent d'investissements étrangers pour le développement.

18. En ce qui concerne les négociations, le Gouvernement a déclaré que c'était le seul processus qui permettrait de transformer l'Afrique du Sud en un Etat uni, non racial et démocratique; toutefois, l'Alliance ANC n'avait guère fait preuve de souplesse. Le Gouvernement a ajouté qu'il voulait assurer la mise en place d'un système garantissant que le Gouvernement qui serait formé aurait le consentement de la vaste majorité des administrés, qu'il serait comptable de ses actes grâce à des élections libres et équitables dans le cadre d'un système multipartite, chaque électeur disposant d'une voix, et qu'il serait rapproché des citoyens grâce aux délégations de pouvoir consenties aux régions. Les droits de l'homme seraient consacrés par la Constitution et protégés par un système judiciaire indépendant. Le Gouvernement a ajouté qu'au cas où une constitution de transition n'aurait pas été remplacée par une constitution définitive dans un délai de trois ans, il serait possible d'organiser des élections générales à un nouveau parlement de transition.

19. Le Gouvernement a déclaré qu'il y avait de nombreux points d'accord entre lui-même et l'Alliance ANC au moment où cette dernière s'était retirée de la deuxième session plénière de la CODESA II. Cependant, les délégations de pouvoir aux régions demeuraient un point important de divergence, le Gouvernement étant fermement en faveur d'un système administratif régional dont les pouvoirs, les fonctions et les limites territoriales seraient déterminés d'un commun accord avant l'adoption de la Constitution de transition. Le Gouvernement a nié que ces propositions impliquent un pouvoir de veto pour la portion "blanche" de la population. Le Gouvernement a ajouté qu'il avait offert de suivre des calendriers souples pour la Constitution de transition et que les projets de loi qui avaient été élaborés auraient été soumis au Parlement si la CODESA n'avait pas été retardée. Le Gouvernement était d'avis que la Constitution de transition comme la Constitution définitive devrait comporter une déclaration des droits, des délégations maximum de pouvoir, divers systèmes de contrôle et d'équilibre et notamment la constitution d'un parlement à deux chambres, ainsi qu'un système de représentation proportionnelle.

B. Entretiens avec les partis politiques

20. Ces entretiens avec l'Equipe des Nations Unies sont autant que possible résumés dans l'ordre chronologique dans lequel ils ont eu lieu.

21. L'IFP, sous la direction du chef Mangosuthu Buthelezi, s'est déclaré vivement préoccupé de voir que les travaux de la CODESA avaient été bouleversés par le retrait de l'ANC. L'IFP estimait que les structures de la CODESA étaient trop faibles et que sa liste de participants présentait de

/...

graves lacunes, surtout en raison de l'exclusion des KwaZulu. De plus, la CODESA ne comportait pas de mécanisme de résolution des différends au niveau des chefs de parti. C'est pourquoi l'IFP considérait qu'il était nécessaire de convoquer une conférence multipartite d'examen qui reverrait l'ensemble de la situation et servirait de dispositif permanent de recherche de solutions aux impasses. L'IFP considérait également qu'un modèle constitutionnel fédéral était le seul qui puisse concilier les éléments disparates de la société sud-africaine et que c'étaient les gouvernements régionaux qui devraient déléguer des pouvoirs au gouvernement central. Si ce concept n'était pas adopté, l'IFP craignait que la violence ne se poursuive. Il a déploré ce qu'il a qualifié de violations graves par l'ANC et ses alliés du code de conduite énoncé pour les partis politiques dans l'Accord national de paix. Tout en condamnant le massacre de Boipatong, l'IFP a dit qu'il déplorait également que la communauté internationale soit demeurée relativement indifférente devant l'assassinat de ses partisans à Crossroads.

22. Sous la conduite de son président, M. Clarence Markwetu, la délégation du PAC a déclaré que la CODESA n'était pas un processus crédible et devrait être remplacée par une conférence présidée par les Nations Unies et convoquée dans une localité neutre. Constatant qu'il n'y avait pas de processus vraiment démocratique en Afrique du Sud, le PAC lançait un appel à la communauté internationale pour qu'elle établisse une commission indépendante chargée d'examiner les structures du Gouvernement sud-africain afin d'assurer la tenue d'élections libres et équitables dans le pays. Au sujet de la violence, le PAC a estimé que le Gouvernement sud-africain et ses forces de sécurité étaient responsables d'une grande partie des violences en cours. Il a demandé qu'une commission des Nations Unies fasse une enquête sur les questions relatives à la violence, suive la situation et se prononce sur ces questions, et que l'on expulse d'Afrique du Sud, sous la supervision des Nations Unies, les forces mercenaires telles que le Koevoet et le bataillon 32. Le PAC s'est également déclaré en faveur de la tenue, sous le contrôle des Nations Unies, d'élections à une assemblée constituante qui devrait rédiger une constitution pour un Etat unitaire.

23. La délégation de l'ANC, qui a rencontré l'équipe des Nations Unies le 23 juillet 1992, était placée sous la direction de son vice-président, M. Walter Sisulu. Après avoir réaffirmé de manière générale les conditions mises par l'ANC à la reprise des pourparlers, telles que M. Mandela les avaient communiquées au Président De Klerk, la délégation a souligné plus particulièrement la nécessité de mettre rapidement en oeuvre la totalité des recommandations de la Commission Goldstone, spécialement celles qui concernaient l'érection de clôtures autour des foyers, le désarmement de leurs résidents et l'adoption de mesures visant à y empêcher l'entrée ou la sortie d'armes. L'ANC a également mis l'accent sur la nécessité d'appliquer au plus tôt par la voie législative la recommandation de la Commission Goldstone tendant à interdire le port de toutes les armes dangereuses - et pas seulement dans les "zones de troubles". L'ANC a demandé aussi que soient désarmées et cantonnées dans leurs casernes toutes les unités anti-insurrectionnelles des forces spéciales, y compris le Koevoet, les bataillons 31 et 32 et le Civil Cooperation Bureau (CCB), certains bataillons de reconnaissance et les Askaris, et qu'il soit mis fin à toutes les opérations menées en secret.

/...

L'ANC a ensuite demandé instamment que l'on renforce les mécanismes de mise en oeuvre de l'Accord national de paix, notamment par l'envoi d'observateurs, de consultants et de conseillers de l'ONU. L'ANC a mis l'accent sur la libération de tous les prisonniers politiques restants ainsi que sur l'annulation de toutes les lois d'oppression dont certaines avaient, à leur avis, été adoptées à la hâte lors de la dernière session du Parlement.

24. Se référant plus précisément au rôle de l'ONU dans la poursuite du processus politique, l'ANC envisageait la présence d'observateurs des Nations Unies dans les secteurs suivants : sur le plan militaire - pour surveiller le démantèlement et le cantonnement dans leurs casernes des unités anti-insurrectionnelles des forces spéciales; sur le plan de la sécurité - pour suivre les actions de la police sud-africaine; sur le plan civil - pour surveiller l'application de l'Accord national de paix, y compris celle du code de conduite pour les partis et organisations politiques. Dans l'idée de l'ANC, les observateurs des Nations Unies mettraient en place "des bureaux d'alerte rapide" - où ils recevraient du public des informations sur les violences qui pourraient ou risqueraient de se produire.

25. Dans un document de travail remis ensuite à la mission des Nations Unies, l'ANC a souligné la nécessité d'envoyer un nombre suffisant - et non pas simplement symbolique - d'observateurs de l'ONU ayant toute liberté de mouvement et disposant de ressources adéquates pour être indépendants et agir en témoins au nom de la communauté internationale. Un effectif de 400 à 450 personnes a été suggéré à cette fin, les observateurs ayant de préférence acquis de l'expérience dans le domaine de la police.

26. Une rencontre spéciale a été organisée le 29 juillet 1992 entre M. Vance et M. Nelson Mandela, peu après le retour de ce dernier d'une mission à l'étranger. Lors de cette rencontre, après avoir souligné qu'il voulait revenir à la table des négociations, M. Mandela a abordé certaines des questions qui le préoccupaient. Parmi celles-ci, il a cité notamment la nécessité de libérer tous les prisonniers politiques et les problèmes qu'il avait rencontrés sur le plan des questions constitutionnelles. M. Mandela a indiqué à quel point en étaient les discussions qu'il avait eues avec le Président De Klerk au sujet du pourcentage de voix requis pour les questions constitutionnelles délicates et il a passé en revue les négociations qui avaient eu lieu jusque-là. Il a également expliqué où en étaient les négociations concernant la création et les pouvoirs d'un sénat, qui lui posaient de graves problèmes. M. Mandela s'est déclaré très inquiet devant la poursuite des violences et il a réaffirmé à cet égard toute l'importance que son parti et lui-même attachaient à l'application pleine et entière des recommandations de la Commission Goldstone.

27. La délégation de l'AZAPO, conduite par son président, M. Phandelani Nefolovhdodwe, a réitéré que les négociations en cours dans le pays devraient être présidées par une personnalité impartiale désignée par la communauté internationale. L'AZAPO a demandé aussi instamment la création sous des auspices internationaux d'une autorité de transition qui surveillerait le passage à la démocratie ainsi que la constitution d'une force de maintien de la paix des Nations Unies pour veiller à la sécurité de la nation pendant la

/...

période de transition. Si de telles dispositions n'étaient pas prises, l'AZAPO ne voyait pas comment le passage à une Afrique du Sud démocratique pourrait se faire de manière pacifique.

28. La délégation du Parti démocrate, composée de M. Zach de Beer et M. Colin Eglin, a appelé l'attention de la mission sur l'"Etude indépendante sur la violence en Afrique du Sud", établie récemment par la Commission internationale des juristes ainsi que sur les rapports intérimaires de la Commission Goldstone. Elle a noté que si des progrès considérables avaient été réalisés au niveau national pour mettre en place les structures prévues dans l'Accord national de paix, ces structures n'avaient pas encore permis d'arriver à grand chose, en grande partie en raison d'un manque de coopération de la part des principaux partis. Il s'agissait, néanmoins, d'un apport important dans l'effort fait pour mettre fin à la violence et établir la démocratie. De l'avis du Parti démocrate, la communauté internationale pouvait être d'un concours précieux en suivant la situation en Afrique du Sud et en en rendant compte objectivement. Cela valait aussi bien pour le problème de la violence que pour celui du processus de négociation. S'agissant de ce dernier, les observateurs internationaux pouvaient contribuer à faire en sorte qu'il se poursuive régulièrement.

29. La délégation du SACP, conduite par le président du parti, M. Joe Slovo, a affirmé que les actes de violence des forces de sécurité s'inscrivaient dans une stratégie bien orchestrée et que ces forces avaient mené de vastes opérations de camouflage. Le SACP a donc demandé que les forces de sécurité, leurs positions, leurs activités, leurs effectifs et leurs archives fassent l'objet d'une surveillance internationale approfondie. Il a demandé en outre que la surveillance internationale couvre aussi les activités des principaux acteurs politiques, et notamment de la South African Broadcasting Corporation (SABC), société d'Etat. Pour ce qui est du processus de négociation, le SACP a jugé indispensable de se retirer de la CODESA, car celle-ci avait perdu sa crédibilité. Il a souligné que les participants à la CODESA n'avaient pas été élus par le peuple et que le Gouvernement lui-même s'était rendu coupable d'actes de violence. Pour que le processus reprenne, il fallait d'abord, dans l'optique du SACP, qu'une solution satisfaisante soit trouvée à la question de la violence et que le Gouvernement fasse la preuve de son attachement à la démocratie.

30. La délégation du Bophuthatswana, conduite par M. L. M. Mangope, a informé la mission qu'il fallait trouver un moyen de "contraindre" les partis à revenir dans le processus de la CODESA. Elle a estimé que la violence en Afrique du Sud était due au fait qu'un parti essayait d'éliminer les autres. Il fallait que les partis de libération se transforment en partis politiques; ils devaient cesser d'avoir des armées privées ou de recourir à l'intimidation. M. Mangope a ajouté que l'action des Nations Unies en Afrique du Sud devait être impartiale et totalement indépendante.

31. De l'avis de la délégation du Ciskei, conduite par le général de brigade Oupa Gqozo, la CODESA avait été sabotée par les radicaux. M. Gqozo a estimé que seule une structure fédérale, dans le cadre de laquelle les autorités régionales exerceraient l'essentiel des pouvoirs, pouvait convenir pour

/...

l'Afrique du Sud et le Ciskei. Il a demandé une reprise des négociations, tout en condamnant ce qu'il a décrit comme des actes répétés de violence et de déstabilisation par l'ANC.

32. Le général de brigade Ramushwana, conduisant la délégation du Venda, a demandé instamment la participation de la communauté internationale au processus de négociation. Il a souligné qu'il fallait assurer l'impartialité de la présidence car, à l'heure actuelle, le Gouvernement sud-africain était à la fois juge et partie.

33. La délégation du Transkei, conduite par le commandant Bantu Holomisa, a suggéré qu'un groupe de surveillance internationale devait être envoyé en Afrique du Sud pour s'occuper des questions que M. Holomisa avait mentionnées en détail lorsqu'il s'était adressé au Conseil de sécurité à sa 3096e séance, le 16 juillet 1992. Pour que les négociations puissent reprendre, il fallait mettre un terme à la violence commanditée par l'Etat, tout comme à la répression de l'activité politique, surtout dans certains homelands. Il fallait cesser de recourir à des formations de mercenaires dans les townships et ces unités devaient être démantelées et rapatriées dans leur pays d'origine. Tous les prisonniers politiques devaient être libérés et certaines lois en matière de sécurité faisant obstacle à l'activité politique légitime devaient être supprimées.

34. Le Parti travailliste d'Afrique du Sud, conduit par M. Eddie Samuels, a vivement souhaité la présence de personnel de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique du Sud pour contrôler et empêcher les actes de violence. Faisant observer que les recommandations de la Commission Goldstone n'avaient pas été totalement suivies d'effets, le Parti travailliste a aussi demandé le renforcement des mécanismes prévus dans l'Accord national de paix et une contribution plus active de la communauté internationale à la recherche d'une solution à la situation en Afrique du Sud.

35. Le Transvaal Indian Congress, conduit par M. Cassim Saloojee, a demandé l'établissement d'une commission de surveillance internationale pour mettre fin à la violence et préparer le terrain à la mise en place d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale en attendant la tenue d'élections libres et justes pour la formation d'une assemblée constituante. Le groupe de surveillance internationale viendrait compléter les mécanismes établis dans le cadre de l'Accord national de paix et surveillerait la démobilisation des forces spéciales, comme le Koevoet et les bataillons 31 et 32.

36. Une délégation du Parti conservateur, conduite par M. A. P. Treurnicht, a informé la mission que le parti était opposé à toute intervention étrangère en Afrique du Sud et qu'il rejetait une telle intervention qui contrevenait au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Le Parti conservateur a rejeté aussi l'idée d'une "Afrique du Sud unie". A son avis, l'Afrique australe devait être composée d'Etats indépendants les uns des autres mais interdépendants économiquement. Le mieux pour les divers peuples ou nations de l'Afrique du Sud était une formule confédérale ou de type Commonwealth, reposant sur la participation volontaire et sur le principe de

l'indépendance politique. Le parti a fait observer que l'ethnicité était une réalité partout dans le monde et qu'elle ne pouvait être ignorée en Afrique australe.

37. Le Parti national du peuple, sous la conduite de M. A. Rajbansi, a déclaré que l'Accord national de paix devrait être mis en oeuvre dans son intégralité. Il a recommandé que l'Organisation des Nations Unies exerce d'importantes fonctions de surveillance de façon à enrayer la violence et a demandé, instamment, la reprise de la CODESA.

38. Une délégation du Parti Boerestaat, conduite par M. Robert van Tonder, a souligné que l'Afrique du Sud n'était pas un pays mais un sous-continent comprenant quelque 14 peuples différents, qui devaient être autorisés à créer leurs propres Etats-nations. Elle a demandé que le Gouvernement d'Afrique du Sud établisse un forum de négociations, fondé sur la reconnaissance de l'existence de ces différents peuples ainsi que de leur droit à un Etat. Elle a observé à cet égard que la République Boer du Transvaal et l'Etat libre avaient été indépendants et internationalement reconnus jusqu'à la guerre des Boers de 1899-1902.

39. La délégation du Parti solidarité, conduite par M. J. N. Reddy, a informé la mission que si le Gouvernement sud-africain était juridiquement tenu de mettre un terme à la violence, le peuple avait à cet égard une responsabilité morale. Le Parti a prôné un moratoire sur les actions de masse et a demandé aux signataires de l'Accord national de paix de respecter toutes ses dispositions et d'y adhérer afin de créer un climat propice aux négociations. Le Parti s'est déclaré en faveur de la constitution d'un groupe international, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour contrôler les actes de violence et évaluer le processus de négociations.

40. Une délégation du Natal Indian Congress a rappelé l'histoire de la communauté indienne en Afrique du Sud et les actes plus récents de violence et d'intimidation commis à l'encontre de ses membres. Elle a appelé de ses voeux une solide présence de l'Organisation des Nations Unies en Afrique du Sud afin d'enrayer la violence. A son avis, ce contrôle devait s'étendre à tous les domaines et il devait s'agir d'un contrôle actif; plusieurs propositions précises ont été communiquées à la mission à cet égard.

C. Discussions avec des personnalités, des groupes confessionnels, et des organisations commerciales et syndicales

41. Tout au long de son séjour en Afrique du Sud, la mission s'est longuement entretenue avec le juge Richard Goldstone, Président de la Commission d'enquête sur les actes de violence et d'intimidation. Deux rapports intérimaires de la Commission ont déjà été publiés, ainsi qu'un rapport sur la violence dans les trains et un code de conduite en matière de démonstrations de masse. De même, un "Rapport d'enquête sur les agissements de la police lors des événements de Boipatong, le 17 juin 1992", établi par M. Waddington de l'Université Reading, pour la Commission, a aussi été publié. Plusieurs autres enquêtes importantes sont en cours.

42. Dans ces conditions, il serait répétitif ou prématuré d'analyser ici en détail les travaux réalisés par la Commission Goldstone. Toutefois, certaines observations, découlant des échanges de vues avec le juge Goldstone, méritent d'être formulées. Premièrement, le mandat de la Commission est exceptionnellement vaste et le juge Goldstone considère actuellement qu'il est adéquat. Deuxièmement, une fois rédigés, ses rapports sont d'abord soumis au Président de l'Etat et ce n'est qu'après étude par le Gouvernement qu'ils sont distribués plus largement. Troisièmement, la Commission a des pouvoirs exceptionnels; les témoins sont tenus de répondre à toutes les questions, même si cela doit entraîner leur mise en cause (encore que les déclarations prononcées devant la Commission ne puissent être utilisées pour engager des poursuites). Quatrièmement, la Commission a des pouvoirs illimités pour ce qui est de la recherche et de la saisie de documents.

43. Ces points intéressant la Commission doivent être soulignés en raison de la portée exceptionnelle de ses travaux et des grands espoirs suscités par ses recommandations.

44. Toutefois, d'après les conversations tenues avec le juge Goldstone et d'autres, certaines recommandations importantes n'ont pas, semble-t-il, été totalement appliquées jusqu'ici, ce qui ne fait qu'accentuer une situation déjà instable. Notamment, il n'a pas encore été possible d'interdire totalement - et pas seulement dans les zones de troubles - le port d'armes dangereuses et les mesures prises à l'égard des camps-dortoirs sont insuffisantes. On a également le sentiment qu'aucun des principaux partis politiques n'a pris des mesures suffisamment fermes pour empêcher les partisans de participer à des manifestations ou des actes de violence.

45. De fait, les risques de violence contribuant de façon si décisive aux problèmes engendrant un manque de confiance dans la vie politique de l'Afrique du Sud que le juge Goldstone, et les autres personnes avec lesquelles la mission s'est entretenue de cette question, ont estimé que l'ensemble de la situation devrait faire l'objet d'une série de nouvelles enquêtes.

46. Pour faire face à cet élargissement de sa tâche, le juge Goldstone a déjà fait appel à des experts et à un soutien de l'étranger. Le juge Bhagwati, de l'Inde, assume les fonctions d'assesseur. M. Waddington du Royaume-Uni a déjà participé à l'établissement du rapport sur les agissements de la police lors de la tragédie de Boipatong. Le juge Goldstone a indiqué qu'il resterait en contact avec l'Organisation des Nations Unies pour le cas où la Commission aurait besoin de son aide pour assurer un soutien international renforcé. En outre, il a demandé instamment à la mission de Nations Unies de faire tout ce qui était en son pouvoir pour renforcer les mécanismes créés par l'Accord national de paix. A son avis, les efforts faits par la communauté internationale pour enrayer la violence devaient s'inscrire dans les structures existantes de l'Afrique du Sud.

47. La mission a discuté de façon approfondie les rôles du Comité national de paix et du Secrétariat national pour la paix, établis en vertu de l'Accord national de paix du 14 septembre 1991, avec M. John Hall et M. Antonie Gildenhuis, Présidents de ces deux organes. Ils ont expliqué qu'ayant été signé, notamment, par tous les grands partis politiques, les syndicats et des organisations religieuses et civiques, l'Accord offrait un cadre d'ensemble pour mettre fin à la violence dans le pays. En plus des mécanismes qu'il a prévus aux niveaux central, régional et local, l'Accord a élaboré, pour les partis politiques et les organisations, un code de conduite qui, s'il est suivi, mettra fin à la violence et proumouvra la paix et la reconstruction.

48. La mission a appris qu'au niveau de la communauté, le Secrétariat national pour la paix avait établi 11 comités régionaux de règlement des différends, couvrant l'ensemble du pays. Cependant, malgré l'intention déclarée de tous les intéressés d'appliquer l'Accord national de paix, les violations avaient été nombreuses et le Secrétariat lui-même n'avait pas encore l'infrastructure, le support logistique et le personnel à temps complet qu'il lui faudrait pour s'acquitter effectivement de ses fonctions.

49. La plupart des interlocuteurs de mon Représentant spécial, ainsi que les présidents des comités régionaux de règlement des différends qu'il a rencontrés, ont demandé instamment que l'Organisation des Nations Unies renforce la capacité du Secrétariat national pour la paix en envoyant en Afrique du Sud un nombre suffisant d'observateurs de l'ONU; ces observateurs travailleraient en consultation étroite avec le Comité national de paix.

50. La mission a beaucoup apprécié l'échange de vues qu'elle a eu avec l'archevêque Desmond Tutu et, par la suite, avec une délégation largement représentative de hauts dignitaires du South African Council of Churches. Les entretiens se sont déroulés alors qu'avaient échoué les efforts faits pour empêcher les grandes manifestations qui devaient commencer le 3 août 1992 et que l'on craignait des actes de violence généralisés.

51. Les chefs de l'Eglise ont exprimé la peine et l'angoisse qu'ils éprouvaient devant les séquelles de l'apartheid, l'impasse à la CODESA II, la menace d'une action de masse et le risque d'une réaction violente, la hausse du chômage dans une société sans équilibre socio-économique et l'échec de la tentative faite par le SACCOLA-COSATU pour convenir d'une charte pour la paix, la démocratie et la reconstruction.

52. Face à la rupture des négociations constitutionnelles qui, selon eux, tenait à ce que le Gouvernement entendait introduire un veto minoritaire dans toute constitution, les chefs de l'Eglise demandaient instamment la création d'une force intérieure de maintien de la paix composée d'une unité entièrement nouvelle. Ils ajoutaient qu'une équipe internationale de contrôle dotée de pouvoirs d'enquête devrait collaborer étroitement avec une telle force intérieure de maintien de la paix, et réclamaient - comme d'autres l'avaient fait - le désarmement et le renvoi à leur base des forces spéciales qui s'étaient livrées à des opérations clandestines. Les chefs de l'Eglise soulignaient en particulier que les recommandations de la Commission Goldstone devaient être pleinement appliquées.

/...

53. Alors que la mission progressait et qu'approchait le jour prévu pour les manifestations de masse, les chefs de l'Eglise restaient en contact avec le Représentant spécial, qu'ils tenaient informé de leurs conversations avec le Président de l'Etat et avec les chefs du COSATU et du SACCOLA ainsi que des efforts qu'ils déployaient pour réprimer la violence.

54. La mission a également bénéficié d'un échange de vues avec les Lawyers for Human Rights, qui ont aussi demandé la constitution d'une commission chargée d'étudier la possibilité de créer une force sud-africaine de maintien de la paix qui aurait la confiance de toutes les parties. Ce groupe a en outre demandé instamment le renforcement, par diverses mesures pratiques, du mécanisme créé par l'Accord national de paix ainsi que de la Commission Goldstone.

55. Des entretiens approfondis ont aussi eu lieu entre la mission et les chefs du COSATU. Ces derniers ont attribué la rupture du processus politique au refus du Gouvernement d'accepter irrévocablement le gouvernement par la majorité et les normes universelles de la démocratie et à son incapacité à réprimer la violence. La délégation du COSATU a exposé les efforts qu'elle faisait pour se mettre d'accord avec le SACCOLA en vue d'une charte et d'un programme pour la paix, la démocratie et la reconstruction économique, et elle a expliqué les raisons de l'échec de ces efforts. Dans les circonstances régnant actuellement en Afrique du Sud, le COSATU demandait instamment que l'Organisation des Nations Unies établisse une mission internationale de contrôle, indépendante des structures mises en place par l'Accord national de paix, mais complétant ces structures. Quant aux grandes manifestations, le COSATU jugeait essentiel qu'elles aient lieu comme prévu pour forcer le Gouvernement à accéder au gouvernement par la majorité et à prendre des mesures contre la violence. Le COSATU a indiqué qu'il accueillerait avec satisfaction la présence d'observateurs de l'ONU qui suivraient ces manifestations.

56. Parmi les autres personnalités reçues par la mission figuraient M. C. Boshoff, Président de l'Afrikaner Freedom Foundation, qui recherche l'autodétermination du peuple afrikaner par des moyens pacifiques, et M. J. H. van der Merwe, membre indépendant du Parlement, qui a exprimé ses vues sur les futurs arrangements constitutionnels et sur la nécessité d'une décentralisation maximale au profit des divers Etats.

57. La mission a aussi bénéficié des avis de M. John Dugard, du Comité d'enquête indépendant; de M. Arthur Chaskalson, du Legal Resources Centre; du Juge Pierre Olivier; et de MM. Van Zyl Slabbert et Alex Bouraine, de l'Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud (IPADAS). Des conversations avec des représentants de la SACOB et de la NAFCOG ont permis de mieux comprendre la situation économique du pays.

D. Mesures intérimaires prises pendant le séjour en Afrique du Sud

58. Bien que le but de la mission soit toujours resté fixé sur les deux objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution 765 (1992), à savoir "de recommander, après avoir, entre autres, consulté les parties, des mesures dont l'adoption aiderait à mettre fin effectivement à la violence, ainsi qu'à créer les conditions favorables à des négociations qui conduiraient à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie", il a été nécessaire, même pendant la mission, de s'assurer que les grandes manifestations prévues pour le 3 août ne dégénèrent pas en violence incontrôlable malgré les vœux de toutes les parties intéressées.

59. Il a donc été nécessaire que nous prenions, mon Représentant spécial et moi-même, certaines mesures intérimaires exceptionnelles visant à prévenir si possible un tel risque de catastrophe.

60. En conséquence, sur l'avis de mon Représentant spécial et après des entretiens qu'il avait eus, au plus haut niveau, avec le Gouvernement, l'ANC et l'Inkatha, j'ai, le 27 juillet 1992, écrit au Président De Klerk, à M. Mandela et au chef Buthelezi pour leur exprimer l'inquiétude que j'éprouvais à l'idée que les grandes manifestations prévues pour le 3 août 1992 pourraient tourner à la violence contrairement aux vœux de toutes les parties sud-africaines. Je notais qu'une telle violence pouvait facilement être déclenchée par des provocateurs, ce qu'il fallait éviter à tout prix. Je soulignais qu'il serait tragique et ironique à l'extrême que la mission Vance soit suivie d'une éruption de violence - fait absolument contraire aux buts de la résolution du Conseil de sécurité. Je priais donc instamment mes interlocuteurs de faire, en liaison avec les chefs des principaux partis politiques, tout ce qui était en leur pouvoir pour écarter une telle éventualité.

61. Mes lettres ont reçu une réponse immédiate. Dans une conversation téléphonique qu'il a eue avec moi le 29 juillet 1992, M. Mandela, qui avait rencontré M. Vance au cours de la journée, m'a donné l'assurance que l'ANC ferait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher la violence. Il me priait d'envisager la possibilité d'envoyer une dizaine d'observateurs pour être témoins des manifestations dans tout le pays. M. Vance a discuté cette idée avec, entre autres, le Président De Klerk et des membres de son Cabinet le 30 juillet 1992. L'idée a tout de suite été acceptée, le Président de l'Etat indiquant qu'il n'avait pas d'objection à la présence d'observateurs impartiaux et objectifs, représentant le Secrétaire général, qui observeraient la campagne de masse proposée. Le Président de l'Etat demandait instamment que ces observateurs, si l'on en envoyait, agissent en coordination avec le Secrétariat national pour la paix et jouissent d'une liberté de mouvement totale pour observer les manifestations et actions de masse de leur choix. Compte tenu de ces réactions, sept observateurs ont été immédiatement envoyés de New York pour seconder les trois observateurs déjà présents en Afrique du Sud. Au moment où je rédige le présent rapport, ils observent les actions de masse dans 11 régions différentes d'Afrique du Sud.

/...

62. Une autre question très importante au sujet de laquelle mon Représentant spécial a jugé essentiel de prendre des mesures immédiates avait trait aux prisonniers politiques qui restent en détention et dont le sort est très inquiétant. La question a été soulevée avec lui par l'ANC le 23 juillet et à nouveau par M. Mandela le 29 juillet. En conséquence, M. Vance a discuté cette question avec le Président De Klerk le 30 juillet 1992, comme il l'avait fait plus tôt, le 26 juillet 1992, avec le Ministre des affaires étrangères Botha. Le 31 juillet 1992, M. Vance a organisé une rencontre à ce sujet entre le Ministre de la justice, M. Coetsee, et le Directeur du Département des affaires internationales de l'ANC, M. Mbeki. Il est essentiel que ce problème pénible soit promptement résolu. Traité de cette façon, il contribuerait beaucoup, par un acte courageux et humanitaire, à enterrer le passé et à dissiper la méfiance.

III. OBSERVATIONS

63. Après avoir conféré avec MM. Vance et Dayal depuis leur retour d'Afrique du Sud, j'ai été frappé par l'étendue et la profondeur des entretiens auxquels a procédé la délégation de l'ONU tandis qu'elle était dans ce pays. J'ai été aussi extrêmement impressionné par l'esprit d'ouverture et l'attitude positive avec lesquels cette délégation a été reçue par tous les secteurs de la société. Il s'agit là, à mon avis, d'une nouvelle preuve de la transformation qui se produit dans le pays alors que ses dirigeants et sa population s'efforcent de créer une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

64. Le chemin conduisant à cet objectif ne sera pas aisé à parcourir. La violence sous toutes ses formes doit être maîtrisée et les conditions voulues doivent être créées pour assurer le succès du processus de négociation. Des décennies d'apartheid ont laissé un douloureux héritage de méfiance et d'angoisse, sentiments qui persistent malgré la ténacité et le courage de ceux qui veulent voir leur pays s'engager irréversiblement sur une voie nouvelle.

65. L'adoption unanime de la résolution 765 (1992) par le Conseil de sécurité a renforcé la capacité d'agir de ceux qui sont ainsi motivés. Elle a également accru l'espoir que la poursuite du rôle du Conseil de sécurité dans cette nouvelle phase de l'évolution de l'Afrique du Sud sera marquée par la compréhension et par la volonté de contribuer de manière constructive au processus de changement pacifique.

66. C'est compte tenu de ces facteurs et dans cet esprit que je recommande les mesures qui suivent afin de mettre effectivement fin à la violence et de créer les conditions voulues pour la reprise des négociations envisagée dans la résolution 765 (1992).

67. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler la tâche considérable entreprise par le juge Richard Goldstone, Président de la Commission d'enquête sur la prévention des actes de violence et d'intimidation. Qu'il suffise de dire que son travail inspire le plus grand respect en Afrique du Sud et à l'étranger. Je crois que les efforts de la Commission Goldstone devraient être appuyés par

/...

la communauté internationale et que les recommandations de la Commission devraient être appliquées rapidement et dans leur intégralité par le Gouvernement et, lorsque cela est nécessaire, par les partis d'Afrique du Sud.

68. Sans vouloir effectuer un choix arbitraire parmi les nombreuses recommandations de la Commission Goldstone, je crois que celles relatives à une interdiction totale du port d'armes dangereuses en public et à la sécurité des camps-dortoirs doivent être mises en oeuvre avec la plus grande urgence, comme les événements récents en ont malheureusement prouvé la nécessité. En outre, j'estime que le code de conduite établi par la Commission pour les manifestations de masse peut beaucoup contribuer à maîtriser la violence. Il est également nécessaire, à mon avis, que les dirigeants des grands partis politiques prennent des mesures vigoureuses, comme le recommande la Commission Goldstone, afin d'empêcher leurs partisans de participer à des actes de violence.

69. La capacité de violence qu'ont de longue date les divers groupes politiques d'Afrique du Sud est au coeur même de l'absence de confiance qui marque la vie politique du pays, et c'est pourquoi j'estime qu'il faut y porter remède. Je recommande en conséquence que la Commission Goldstone entreprenne une série d'enquêtes sur le fonctionnement et les activités de certains organismes, notamment l'armée et la police, l'Umkonktho we Sizwe (MK), l'Azanian People's Liberation Army (APLA), la police KwaZulu et, de manière plus générale, certaines "sociétés de sécurité" privées. Mon Représentant spécial a examiné cette proposition avec le juge Goldstone et certains des partis qui estiment que de telles enquêtes pourraient contribuer effectivement à maîtriser la violence et être utiles pour l'ensemble du pays. Tout en élargissant le champ de la Commission Goldstone, ces enquêtes pourraient être entreprises dans le cadre de son mandat actuel. Si la Commission avait besoin d'autres fonds pour accomplir son surcroît de tâche, je demanderais instamment au Gouvernement de les lui fournir.

70. La Commission a envisagé favorablement la perspective de disposer d'une assistance internationale appropriée. Il est certain que le rapport Waddington et les fonctions de conseiller du juge Bhagwati ont été des facteurs très positifs. Il pourrait fort bien se révéler utile à l'avenir que de hauts fonctionnaires soient détachés à la Commission, en plus d'un corps de juristes, pour siéger aux comités d'enquête. Il faudra s'attacher à cet égard à choisir avec soin des personnalités qualifiées, appropriées et compatibles. Au cas où le juge Goldstone estimerait nécessaire d'avoir, à quelque étape que ce soit, l'aide de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, je recommande que l'Organisation réponde de façon positive et appropriée.

71. Les rapports de la Commission Goldstone, une fois rédigés, sont actuellement présentés tout d'abord au Président et ne sont diffusés plus largement dans le public qu'après avoir été examinés par le Gouvernement. Je crois que les milieux politiques et le public d'Afrique du Sud aimeraient que ces rapports soient mis à la disposition de tous les signataires de l'Accord

national de paix dans les 24 heures qui suivent leur présentation au Président. Je recommande d'adopter cette manière de procéder, qui renforcerait l'impact et la crédibilité des rapports.

72. Enfin, en ce qui concerne la Commission Goldstone, je crois qu'il est essentiel que toutes nouvelles enquêtes et poursuites qui seraient nécessaires à la suite de ces rapports soient entreprises promptement par les services compétents du Gouvernement. Cette mesure renforcerait la crédibilité de l'appareil responsable de l'application des lois du pays.

73. L'Accord national de paix du 14 septembre 1991 porte création d'un cadre global, approuvé par tous les principaux partis, organisations et groupes d'Afrique du Sud, afin de mettre fin à la violence et de faciliter le développement socio-économique et la reconstruction du pays. Toutefois, les mécanismes prévus au titre de l'Accord manquent de puissance et doivent être beaucoup renforcés. C'est ce qu'ont estimé à l'unanimité tous ceux qui ont examiné la question avec la délégation de l'ONU, y compris ceux qui sont associés aux structures actuelles du Secrétariat national de la paix.

74. Aussi bien le Comité national que le Secrétariat national de la paix doivent recevoir des échelons politiques les plus élevés un appui plus régulier et plus substantiel, à l'instar des 11 comités régionaux de règlement des différends qui couvrent toutes les parties du pays. Ce qui est plus important encore, ils ont besoin de fonds et d'un personnel qualifié à plein temps. En outre, il est absolument nécessaire d'avoir des bureaux ou des centres d'opération efficaces aux principaux "points sensibles", qui doivent être dotés d'un personnel sur pied 24 heures sur 24, ainsi que de tous les fonds et équipements voulus. Il devrait y avoir pour chacun de ces bureaux un groupe permanent composé de représentants du Gouvernement, de l'ANC, de l'Inkatha et autres partis concernés. Ces bureaux devraient pouvoir agir dans l'immédiat et à tout moment afin de désamorcer les crises naissantes et devraient pouvoir accéder rapidement et directement aux organismes d'application des lois. Je recommande que ces bureaux soient mis en place le plus tôt possible.

75. J'ai profondément réfléchi aux nombreuses demandes sérieuses qui ont été adressées à l'ONU afin qu'elle envoie des observateurs en Afrique du Sud pour remplir les diverses tâches mentionnées plus haut. Je comprends les préoccupations qui ont été exprimées et les craintes qu'elles reflètent. Je me félicite beaucoup des idées multiples, hardies et constructives qui ont été transmises à mon Représentant personnel au cours de ses entretiens, et je les ai mûrement pesées.

76. Etant donné les mécanismes déjà créés aux termes de l'Accord national de paix qui ont reçu l'aval de toutes les parties, j'ai conclu qu'à ce stade, la démarche la plus sage consisterait à renforcer ces mécanismes. A mon avis, cette façon de procéder contribuerait de manière tangible à renforcer la capacité des structures autochtones qui peuvent jouer un rôle majeur dans l'édification de la paix, aussi bien à l'heure actuelle que dans l'avenir. Je recommande en conséquence que l'Organisation des Nations Unies mette à

/...

disposition une trentaine d'observateurs qui seraient envoyés en Afrique du Sud, en étroite association avec le Secrétariat national de la paix, afin de poursuivre les objectifs de l'Accord. Les observateurs seraient basés dans des emplacements convenus, en diverses parties de l'Afrique du Sud. Selon que de besoin, leurs effectifs pourraient être complétés par d'autres organisations internationales appropriées telles que le Commonwealth, la Communauté européenne et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). J'estime que les modalités pratiques découlant de cette recommandation devraient sans tarder faire l'objet de discussions approfondies entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement et les partis concernés. Je crois à cet égard que l'expérience acquise lors de l'envoi de 10 observateurs des Nations Unies afin de couvrir les manifestations de masse actuelles pourrait être utile pour définir les tâches et les modalités de fonctionnement du groupe plus étoffé dont je recommande l'envoi.

77. Je voudrais également exhorter le Gouvernement à agir sans tarder afin de veiller à ce que soient rapidement nommés les juges de paix et établies les juridictions pénales d'exception envisagées dans l'Accord national de paix.

78. Les raisons de la violence en Afrique du Sud sont certes complexes et profondes. Mais le désespoir particulier que l'apartheid a fait naître dans le pays ne peut trouver un remède à long terme que si des progrès rapides sont accomplis en vue de créer l'Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie à laquelle visent les négociations et qui constitue l'objectif non seulement du processus de la CODESA mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale.

79. La conduite de ces négociations incombe spécifiquement aux Sud-Africains eux-mêmes et j'ai été encouragé par ce qui a été déclaré à mon Représentant spécial, à savoir que les principaux partis étaient résolus à revenir le plus tôt possible à la table des négociations. Je préconise instamment cette démarche car le temps perdu est précieux, sans parler des vies humaines qui le sont encore plus. Je suis convaincu que des mesures telles que la libération immédiate de tous les prisonniers politiques qui sont encore détenus pourraient beaucoup contribuer à améliorer le climat politique, à créer la confiance et à enterrer le funeste passé. A cet égard, il importe aussi que les informations diffusées par la radio et la télévision de l'Etat soient justes et objectives et qu'il soit constaté qu'elles le sont effectivement.

80. Malgré toutes ses carences, le processus de la CODESA doit être poursuivi et amélioré. J'estime qu'il faut encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à ce processus, dans l'intérêt du pays et de la paix. Je suis convaincu que le processus doit être mieux coordonné et rendu plus transparent. Des progrès considérables ont été accomplis au sein des groupes de travail, mais ils ne sont pas assez largement connus, de même que les questions précises qui doivent être résolues. Il est manifestement nécessaire de créer au niveau politique le plus élevé un mécanisme permettant de mettre fin à l'impasse. En outre, il pourrait se révéler nécessaire que la CODESA envisage de nommer une personnalité éminente et impartiale, qui ne soit pas nécessairement un étranger, afin de battre le rappel et d'assurer l'élan et la

cohésion dont la CODESA a besoin pour accomplir sa tâche. Je recommande que ces idées soient examinées plus avant par tous les intéressés en Afrique du Sud.

81. A un moment aussi crucial pour l'Afrique du Sud comme pour le monde, il est extrêmement important que le Conseil de sécurité ait décidé, dans sa résolution 765 (1992), de "rester saisi de la question jusqu'à ce que soit établie une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie".

82. Afin qu'il puisse remplir sa mission, je crois que le Conseil de sécurité devrait disposer d'informations qui soient régulières, impartiales et objectives. A cette fin, je voudrais proposer que des missions telles que celle qui vient d'être achevée soient entreprises tous les trimestres ou plus fréquemment si la situation le justifie, et que des rapports soient fournis au Conseil.

83. La communauté internationale et, en particulier, l'Organisation des Nations Unies peuvent jouer en ce moment un rôle profond et bénéfique. Ce rôle peut faciliter une transition remarquable et pacifique, de dimension historique, dans une partie du monde qui a souffert pendant trop longtemps.

Annexe

CALENDRIER DES REUNIONS DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE
GENERAL POUR L'AFRIQUE DU SUD

Pretoria, 22 juillet 1992

Réunions avec le Président de la République et le Ministre du cabinet

Matin

M. F. W. De Klerk, Président de la République
M. R. F. Botha, Ministre des affaires étrangères
M. G. van N. Viljoen, Ministre des affaires d'Etat
M. R. P. Meyer, Ministre du développement constitutionnel et de la
communication
M. H. J. Kriel, Ministre de la loi et l'ordre
M. H. J. Coetsee, Ministre de la justice
M. G. Louw, Ministre de la défense

Déjeuner

M. F. W. De Klerk, Président de la République
M. R. F. Botha, Ministre des affaires étrangères
M. G. van N. Viljoen, Ministre des affaires d'Etat
M. D. J. de Villiers, Ministre des entreprises publiques
M. H. J. Coetsee, Ministre de la justice
M. H. J. Kriel, Ministre de la loi et l'ordre
M. R. P. Meyer, Ministre du développement constitutionnel et de la
communication
M. G. Louw, Ministre de la défense

Après-midi

M. G. van N. Viljoen, Ministre des affaires d'Etat
M. R. P. Meyer, Ministre du développement constitutionnel et de la
communication

/...

M. D. J. de Villiers, Ministre des entreprises publiques
M. S. J. de Beer, Ministre de l'éducation et de la formation
M. E. H. Venter, Ministre de la santé publique
M. L. Wessels, Ministre des collectivités locales et du logement
M. P. G. Marais, Ministre de l'éducation nationale
M. R. F. Botha, Ministre des affaires étrangères
M. D. L. Keys, Ministre des finances, du commerce et de l'industrie
M. D. J. de Villiers, Ministre des entreprises publiques

Johannesburg, 23 juillet 1992

Matin

Inkatha Freedom Party
(IFP)

Chef Mangosuthu Buthelezi, Président
M. F. T. Mdlalose, Deuxième Président
M. Inkosi S. H. Gumede, Secrétaire général
adjoint
M. Dennis Madide, Comité exécutif du Comité
central
M. B. S. Ngubane, Comité exécutif du Comité
central
M. Joe Matthews, Conseiller personnel du
Président

Pan Africanist Congress
of Azania (PAC)

M. Clarence Makwety, Président
M. Barney Desai, Secrétaire à l'information
et aux relations avec le public
Mme Patricia de Lille, Secrétaire aux
opérations d'aide et de secours
M. Tobela Gola, Sous-Secrétaire général
Mme Elizabeth Sibeko, Secrétaire, Projets et
développement
M. Mark Shinnars, Secrétaire aux transports
M. Mike Matsobane, Secrétaire aux affaires
religieuses
M. Benny Alexander, Secrétaire général

Après-midi

African National
Congress (ANC)

M. Walter Sisulu, Vice-Président
M. Cyril Ramaphosa, Secrétaire général et
Membre du Comité exécutif national

/...

- M. Thabo Mbeki, Directeur, Département des affaires internationales et Membre du Comité exécutif national
- M. Jacob Zuma, Secrétaire général adjoint et Membre du Comité exécutif national
- M. Aziz Pahad, Directeur adjoint, Département des affaires internationales et Membre du Comité exécutif national
- Mme Gertrude Shope, Membre du Comité exécutif national et Chef de l'ANC Women's League
- Mme Barbara Masekela, Secrétaire administrative au cabinet du Président et Membre du Comité exécutif national
- M. Peter Mokaba, Membre du Comité exécutif national et Chef de l'ANC Youth League
- M. Mac Maharaji, Membre du Comité exécutif national et du Comité de négociation de l'ANC
- M. Joel Netshitendzhe, Membre du Comité exécutif national et du Comité de négociation
- M. Alfred Nzo, Membre du Comité exécutif national (ancien Secrétaire général de l'ANC)

Azanian People's
Organization (AZAPO)

- M. Phandelani Nefolovhodwe, Président
- M. Mbulelo Rakwena, Secrétaire aux affaires étrangères
- M. Victor Dlamini, Président pour le Transvaal
- M. Molatlhegi Tlale, Président, Education politique
- M. Lybon Mabasa, Coordonnateur de projets
- Mme Mojanku Gumbi, Secrétariat des affaires juridiques
- M. Mandla Mtsweni, Secrétaire à la culture

Johannesburg, 24 juillet 1992

Matin

Commission d'enquête sur les
actes de violence et
d'intimidation

Juge Richard Goldstone

Comité national de la paix
Secrétariat national de la
paix

M. John Hall, Président
M. Antonie Gildenhuys, Président

Après-midi

Mgr Desmond Tutu,
Archevêque

/...

Parti démocrate

M. Zach de Beer
M. Colin Eglin

Conseil sud-africain des
Eglises

Mgr S. Mogoba, Président de l'Eglise
méthodiste d'Afrique australe
Mgr S. E. Serote, Président de l'Eglise
évangélique luthérienne d'Afrique australe
Mgr T. Ntongana, Archevêque de l'Eglise
indépendante africaine
M. B. Naude, Vice-Président honoraire à vie du
Conseil sud-africain des Eglises
Mgr W. Napier, Evêque de la Conférence
épiscopale catholique d'Afrique du Sud
Mgr. W. Napier, Evêque du diocèse de
Johannesburg, Eglise de la Province
d'Afrique australe
Révérend Frank Chikane, Secrétaire du Conseil
sud-africain des Eglises
Mme B. Bam, Secrétaire générale adjointe du
Conseil sud-africain des Eglises

Johannesburg, 25 juillet 1992

Matin

Petit-déjeuner-entretien avec
M. Van Zyl Slabbert
Institut pour une alternative
démocratique en Afrique du Sud

Parti communiste sud-africain

M. Joe Slovo, Président
M. Chris Hani, Secrétaire général
M. Jeremy Cronin
M. Essop Pahad
Mme Kay Moonsamy
M. Sizakek Sixgashe
M. Tuenjine Minutso
Mme Geraldine Fraser

Après-midi

Transkei

Général de division Bantu Holomisa,
Président
Colonel M. A. Ntshinga, Ministre de la
police
M. T. Titus, Conseiller juridique

Bophuthatswana

M. L. M. Mangope, Président
M. T. M. Setiloane, Ministre des affaires
étrangères

/...

M. R. Cronje, Ministre des affaires d'Etat
M. S. G. Mothibe, Ministre de la justice
M. B. E. Keikelame, Ministre des affaires
économiques
M. S. S. Seane, Ministre adjoint à
l'évolution de la population
M. J. K. Manyapelo, Ambassadeur

Venda

Général de brigade G. Ramushwana, Chef de
l'Etat
M. S. E. Moeti, Secrétaire général
M. G. M. Ligege, Conseiller
M. K. B. Magwaba, Conseiller
M. S. R. Makhuvha, Conseiller
M. M. P. Nthabalala
M. N. E. Mulaudzi

Ciskei

Général de brigade Oupa Gqozo, Président
M. H. J. S. Kayser, Ministre de la santé
M. P. P. Jacobs, Ministre de l'éducation
M. L. W. Magoma, Ministre du travail
M. M. Webb, Conseiller du Président

26 juillet 1992

Matin - Soweto

Service à l'Eglise
anglicane Saint-Paul

Après-midi - Pretoria

M. R. F. Botha, Ministre des
affaires étrangères

Johannesburg, 27 juillet 1992

Matin

Afrikaner Freedom Foundation

M. Carel Boshoff, Président et administrateur
chargé des questions constitutionnelles
M. Andries Raath, Université de l'Etat libre
d'Orange

Partis du Front patriotique
participant à la CODESA

Parti travailliste

M. Eddie Samuels, Secrétaire général
M. Miley Richards, Chef adjoint
M. Peter A. C. Hendrickse, Responsable
national des relations publiques

/...

Transvaal Indian Congress

M. Cassim Saloojee, Président
M. Moosa Moolla, Secrétaire général

Après-midi

M. J. H. van der Merwe,
Membre indépendant du Parlement

M. John Dugard,
Commission indépendante
d'enquête

M. Brian Currin,
Lawyers for Human Rights

M. Arthur Chaskalson,
Legal Resources Centre

Juge Pierre Olivier
Directeur du projet de recherche
de la Commission juridique sur
les options constitutionnelles
possibles de l'Afrique

Johannesburg, 28 juillet 1992

Matin

Congress of South African
Trade Union (COSATU)

M. Godfrey Oliphant, Vice-Président
M. Ronald Mofokeng, Trésorier national
M. Jay Naidoo, Secrétaire général
M. Sam Shilowa, Secrétaire général adjoint
M. Jayendra Naidoo, Coordonnateur national
des négociations
M. Alli Erwin, Chargé de l'éducation
nationale, Economiste NUMSA et COSATU

Parti conservateur

M. A. P. Treurnicht, Chef du Parti
M. Thomas Langley, Avocat, Membre du
Parlement pour Soutpansberg et
porte-parole principal du Parti pour les
affaires étrangères
M. Chris de Jager, Avocat, Membre du
Parlement et porte-parole du Parti
conservateur pour les questions touchant à
la justice, Conseiller pour les questions
constitutionnelles
M. Jal Theron, Secrétaire principal
M. Paul Fouche, Chef du Parti conservateur du
Conseil municipal de Pretoria

/...

Richard Goldstone, Juge,
Président de la Commission
d'enquête sur les actes de
violence et d'intimidation

Après-midi

National People's Party

- M. A. Rajbansi, Membre du Parlement; Chef du National People's Party; Membre du Comité directeur de la CODESA et principal représentant du Parti au Groupe de travail 3 chargé des arrangements de transition
- M. M. Mohanlall, Membre du Parlement; chargé des relations publiques du Parti, principal représentant au Groupe de travail 2 s'occupant des principes constitutionnels dans le cadre de la CODESA
- M. D. K. Padayachie, Membre du Parlement; chef de file du parti de l'opposition; délégué à la CODESA
- Mme D. Govender, Membre du Parlement, déléguée à la CODESA (questions intéressant les quatre Etats indépendants)
- M. H. M. Neerahoo, Membre du Parlement et Conseiller du Groupe de travail 2 de la CODESA
- M. S. Ismail, délégué au Groupe de travail 2 de la CODESA
- M. D. Chetty, délégué au Groupe de travail 1 de la CODESA

**Délégation
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord/
Etats-Unis**

- M. Mark Elliott, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint pour l'Afrique et le Moyen-Orient (Royaume-Uni)
- M. James Poston, Chargé d'affaires, ambassade britannique
- M. Marshall McCallie, Chargé d'affaires, ambassade des Etats-Unis

Communauté européenne

- M. Anthony Bousmar, Deuxième Secrétaire, ambassade de Belgique
- M. Peter Hansen, Chargé d'affaires, ambassade royale du Danemark
- M. Christian Massett, Premier Conseiller, ambassade de France
- M. Wolf-Ruthart Born, Premier Conseiller, ambassade d'Allemagne
- M. Michael Schmunk, Premier Conseiller, ambassade d'Allemagne

/...

- M. Nicolas Protonotarios, Deuxième Secrétaire, ambassade de Grèce
- S. E. M. Mario Piersigilli, Ambassadeur, ambassade d'Italie
- S. E. M. Piet van Burren, Ambassadeur, ambassade royale des Pays-Bas
- S. E. M. Jorge Ritto, Ambassadeur, ambassade du Portugal
- M. Juan Gonzalez-Barba, Deuxième Secrétaire, ambassade d'Espagne
- M. Tim Sheehy, Bureau de la Communauté européenne

Comité international de la Croix-Rouge

- M. Toni Pfanner, Chef de la délégation régionale

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- M. Tom W. Buruku, Chef de la délégation en Afrique du Sud

29 juillet 1992

Matin

M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress

Visite à Boipatong et Crossroads

30 juillet 1992

Matin

National Federation of Chamber of Commerce (NAFCOC)

- M. Archie Nkonyeni, Président
- M. Morley Nkosi, Secrétaire exécutif

M. Alex Boraine, Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud

31 juillet 1992

Représentants des comités régionaux de règlement des différends (CRSD) et des comités locaux de règlement des différends (CLSD)

- M. Antonie Gildenhuis, Président, Secrétariat national de la paix
- M. Philip Schalkwyk, Président, CRSD du Transvaal Nord
- M. M. C. Pretorius, Président, CRSD Natal/KwaZulu
- M. Jaap Durandt, Vice-Président, CRSD Cap occidental

/...

M. Ray Dibden, Président, CRSD Transval
oriental
Mgr Trevor v Z de Bruyn, Président,
CRSD Frontière/Ciskei
M. Henri Lerm, Président, CRSD Etat libre
d'Orange
M. Brian Smith, Président, CRSD Cap oriental
M. Andre Lambrecht, Président, CRSD Wits/Vaal
M. Rupert Lorimar, Vice-Président, CRSD/Vaal
M. Phiroshaw Camay, Président, CLSD Thokoza
M. Mike Beea, Membre du Comité de crise
d'Alexandra
M. Deon Rudman, Directeur exécutif,
Secrétariat national de la paix

Boerestaat Party

M. Robert van Tonder, Chef de délégation
M. C. Vermaak, Membre exécutif
M. A. Terblanche, Membre exécutif
M. D. Rautenbach, Membre exécutif
M. G. Volschenk, Chef des commandos Boer

Après-midi

Réunion avec le Président
sud-africain, suivie d'un
déjeuner avec le Président
et les membres du cabinet
à Pretoria

31 juillet 1992

Matin

Chambre de commerce
sud-africaine (SACOB)

M. Spencer Sterling, Vice-Président de la
SACOB; Président de la South African Motor
Corporation
M. Les Weil, Vice-Président de la SACOB;
Président J.H. Isaacs Group Ltd.
M. Raymond Parsons, Directeur général de la
SACOB
M. Bokkie Botha, Président du South African
Employers' Consultative Committee on
Labour Affairs; Vice-Président du Comité
des ressources humaines de la SACOB
M. Leslie Boyd, Vice-Président de l'Anglo
American Corporation of South Africa Ltd.;
ex-Président de la SACOB
M. Mervyn King, Président du Consolidated
Frame Group; Vice-Président principal de
la Chambre de commerce et d'industrie de
Johannesburg

/...

- M. Reinhard Kunstler, Directeur exécutif de BMW SA (Pty) Ltd.
- M. Denzil McGlashan, Directeur de Malbak Limited
- M. Clive Menell, Vice-Président de l'Anglovaal SA Ltd.
- M. Donald Ncube, Consultant pour le groupe des relations industrielles de l'Anglo American Corporation of South Africa Ltd.
- M. Mike Ntlatleng, Directeur de la commercialisation de la Foundation for African Business and Consumer Services
- M. Conrad Strauss, Président de Standard Bank
- M. Willem van Wyk, Directeur exécutif de l'Iron and Steel Corporation of South Africa Ltd.

M. H. J. Coetsee
Ministre de la justice

M. Thabo Mbeki
Directeur du Département des affaires internationales, ANC

Solidarity Party

M. J. N. Reddy, Chef du Parti, accompagné de membres du Solidarity Party

Après-midi

Déjeuner avec des rédacteurs de journaux (Sunday Times; The Star; Rapport; Sowetan; Citizen; New Nation; Beeld; Business Day; City Press; Weekly Mail);
Hôte : M. Jim Jones, rédacteur de Business Day

Natal Indian Congress :

- M. F. M. Meer
- M. Zac Yacoob
- M. P. Gordhan

Départ pour l'aéroport
